



Documents à fournir en vue d'une demande de déclaration de cession (suite à la vente de votre véhicule d'occasion)

La déclaration de cession vous permet de déclarer la vente de votre véhicule auprès du Ministère de l'Intérieur en indiquant les noms et coordonnées du nouveau propriétaire de votre véhicule dans le Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV). Vous recevrez ainsi un accusé d'enregistrement de cession qui vous permettra de contester toute contravention intervenue postérieurement à la date de cession et imputable au nouveau propriétaire.

Liste des documents à fournir par le vendeur :

- La **pièce d'identité du vendeur** (permis de conduire français ou carte d'identité en cours de validité ou passeport en cours de validité ; si le vendeur est une **personne morale** ou une entreprise, fournir un extrait k-bis daté de moins de six mois ainsi qu'un justificatif d'identité de son représentant légal),
- Le **certificat d'immatriculation** du véhicule (barré, daté, signé et éventuellement tamponné par le vendeur ; tamponné par le professionnel acquéreur),
- L'**exemplaire n°2** du **certificat de cession du véhicule** (cerfa 15776*01 ; daté, signé par les deux parties et tamponné s'il s'agit de professionnels),
- **Mandat d'immatriculation** (cerfa 13757*03 ; daté et signé),

Tout dossier incomplet ne pourra faire l'objet d'un traitement favorable